



# POPULATIONS VULNÉRABLES, CRISE DU LOGEMENT, RESSOURCES ÉPUISÉES : IL EST URGENT D'AGIR

MÉMOIRE PRÉSENTÉ À MONSIEUR ÉRIC GIRARD, MINISTRE DES FINANCES, DANS LE CADRE DES CONSULTATIONS PRÉ-BUDGÉTAIRES



# **TABLE DES MATIÈRES**

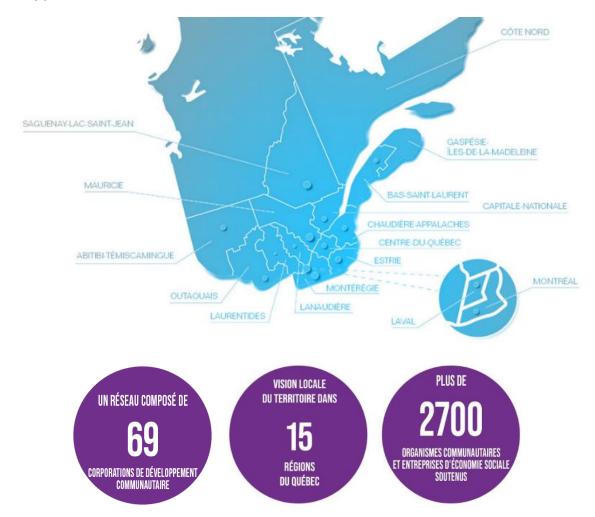
QUI SOMMES-NOUS?	3
LA TABLE NATIONALE DES CORPORATIONS DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE (TNCDC)	
LES CORPORATIONS DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE (CDC)	3
LES CONSTATS ET PRÉOCCUPATIONS MAJEURES IDENTIFIÉS	5
AUGMENTATION IMPORTANTE DES BESOINS DES PERSONNES LES PLUS VULNÉRABLES	5
CRISE DU LOGEMENT ET PROBLÉMATIQUE DE L'ITINÉRANCE	6
L'ESSOUFFLEMENT DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES À BOUT DE RESSOURCES	6
LES RECOMMANDATIONS DE LA TNCDC	8
UN PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL AMBITIEUX EN MATIÈRE DE LUTTE À LA PAUVRETÉ ET À L'EXCLUSION SOCIALE	Ξ8
DES INVESTISSEMENTS STRUCTURANTS POUR AGIR EN PRÉVENTION DE L'ITINÉRANCE	11
L'IMPORTANCE DU SOUTIEN GOUVERNEMENTAL DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME	11
LA DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LE RÉSEAU DES CDC	15
SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS	17
RÉFÉRENCES	10



# **QUI SOMMES-NOUS?**

# LA TABLE NATIONALE DES CORPORATIONS DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE (TNCDC)

La TNCDC est un réseau national ayant pour mission de regrouper les CDC du Québec et de les soutenir dans leurs objectifs. De par son enracinement dans les communautés et son accès aux personnes vulnérables, la TNCDC détient une vision large des enjeux sociaux émergents au Québec et de la forme que prennent les problématiques sociales à l'échelle des territoires. Elle est l'interlocutrice de la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire en matière de lutte à la pauvreté et de développement social local.



# LES CORPORATIONS DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE (CDC)

Une Corporation de développement communautaire (CDC) est un regroupement d'organisations communautaires qui œuvrent dans divers champs d'activités sur un territoire donné. Elle a pour mission d'assurer la participation active et concertée des milieux populaire et communautaire au développement socioéconomique de son milieu dans l'optique d'améliorer la qualité de vie des personnes qui y vivent. Pour ce faire, une CDC développe des projets structurants à vocation sociale, en partenariat avec les municipalités, ainsi que l'ensemble des acteurs du milieu. Les actions des CDC diffèrent selon les enjeux et priorités locales, mais elles s'inscrivent dans différents volets.



## D'une part, en tant que regroupement, les CDC soutiennent les organismes communautaires :



## + L'information

Les CDC favorisent et assurent, par divers moyens comme des infolettres, la circulation de l'information sur toutes sortes d'enjeux locaux, régionaux et nationaux touchant de près ou de loin le mouvement communautaire.



#### + La formation

Les CDC déterminent les besoins des organismes, recherchent des personnes-ressources, développent des contenus et organisent des activités de formation.



# + Les représentations

Les CDC représentent leurs membres dans différentes instances ou événements des milieux communautaire, socioéconomique, institutionnel ou politique.



#### + Le soutien et services aux membres

Selon les besoins et leur capacité à y répondre, les CDC peuvent offrir : assurance collective, gestion d'un édifice communautaire, soutien à la direction ou aux conseils d'administration, animation d'assemblées, rédaction de politiques internes, etc.



### + La promotion

Les CDC organisent des activités de promotion et de visibilité de l'action communautaire autonome ou développent des outils pour faire connaître les services à la population.

# D'autre part, en tant qu'actrices de développement local, les CDC favorisent le développement social :



#### + La concertation

Les CDC favorisent la concertation des organismes communautaires par une vie associative en proximité avec les membres. Elles favorisent également la concertation de leurs membres avec les partenaires du milieu.



# + Le travail en partenariat

Les CDC travaillent régulièrement avec les autres acteurs et actrices politiques, institutionnelles et socioéconomiques du territoire sur des projets diversifiés, selon les priorités établies par les personnes premières concernées.



#### + La consolidation et le développement communautaire

Les CDC travaillent à la création et au maintien d'initiatives citoyennes ou communautaires : soutien au démarrage, à la gouvernance, à la recherche de financement et à l'élaboration de plans d'action.



# + Le soutien à l'économie sociale et au développement économique communautaire

Certaines CDC offrent des ressources techniques en économie sociale. Il s'agit principalement d'un travail d'accompagnement, d'animation, de promotion et d'information sur l'économie sociale. Par ailleurs, les CDC travaillent sur les conditions d'émergence de projets locaux novateurs.



### + La recherche

Les CDC s'impliquent dans des activités de recherche par exemple dans les études d'impact social et économique du mouvement communautaire ou dans la documentation d'une situation ou enjeu présent dans leur milieu.

Enfin, de façon transversale, l'action des CDC est toujours orientée en vue de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.



# LES CONSTATS ET PRÉOCCUPATIONS MAJEURES IDENTIFIÉS

La TNCDC maintient une vie associative importante et riche en information qui lui permet d'avoir une vision globale des enjeux sociaux qui émergent, perdurent ou s'intensifient dans les communautés du Québec. En effet, il y a trois grandes rencontres nationales par année en plus de différents comités de travail qui visent à partager les problématiques communes et favoriser l'entraide entre les communautés. Ces comités ont travaillé particulièrement sur les questions de la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale, sur le développement social et l'action concertée, ainsi que sur la rétention et l'attraction de la main d'œuvre dans l'action communautaire. Voilà donc qui met la table aux principales préoccupations des CDC présentement.

Par ailleurs, la directrice générale de la TNCDC a débuté une tournée des régions l'automne dernier, qui lui a permis d'échanger avec 28 travailleuses et travailleurs de CDC et plus de 140 directrices et directeurs d'organismes communautaires en provenance de 5 régions différentes et d'une grande diversité de secteurs d'intervention. Rapidement, un portrait clair se dégage de cette tournée : les enjeux sociaux sont les mêmes dans les régions, bien qu'ils se traduisent différemment selon les ressources en place et l'action des partenaires dans les milieux.

# AUGMENTATION IMPORTANTE DES BESOINS DES PERSONNES LES PLUS VULNÉRABLES

La première préoccupation des organismes communautaires et des Corporations de développement communautaire est le constat que les personnes en situation de vulnérabilité sont de plus en plus nombreuses et que les enjeux sociaux se sont complexifiés dans les deux dernières années. Le nombre de **demandes de services augmente et explose** même dans les cas de l'aide alimentaire. La pauvreté a pris **de nouveaux visages**: l'appauvrissement des travailleuses et travailleurs qui n'arrivent plus à boucler les budgets du logement et de l'épicerie. Les besoins de bases sont difficiles à combler notamment en raison de l'importante inflation et de la hausse des taux d'intérêts. Cela entraîne non seulement de l'insécurité alimentaire, mais aussi un sentiment d'anxiété presque généralisé. Il est de plus en plus complexe pour les organismes communautaires d'intervenir auprès des personnes qui présentent plusieurs problématiques dont des enjeux de santé mentale maintenant plus fréquents.

Cela est d'autant plus vrai qu'il est difficile pour les populations vulnérables d'avoir accès aux services dont ils ont besoin. S'il y a souvent une difficulté de mobilité et d'accès au transport collectif (parfois inexistant ou avec une desserte limitée), il y a aussi un enjeu d'accès aux soins spécialisés notamment en termes de soins de santé. Par ailleurs, le virage numérique de la majorité des institutions limite le soutien offert aux personnes vivant avec la fracture numérique, une situation d'analphabétisme ou simplement aux personnes plus âgées ou isolées. En somme, il est de plus en plus difficile de rejoindre les personnes les plus vulnérables et de s'assurer de la réponse à leurs besoins, même de base, et à la défense de leurs droits.

Enfin, on commence à percevoir dans l'ensemble des communautés les **défis de l'inclusion des personnes issues de l'immigration**. Si les communautés n'ont souvent pas les outils pour favoriser leur intégration dans les milieux, ni même dans des milieux de travail inclusifs, un défi particulier demeure dans l'intervention auprès de personnes vulnérables qui comprennent peu ou pas le français. La vulnérabilité de la population immigrante est d'autant plus présente chez les personnes qui sont assujetties à un permis de travail fermé qui les met dans une situation de dépendance vis-à-vis de leur employeur. Ces personnes sont à risque d'itinérance en cas de rupture d'emploi.



# CRISE DU LOGEMENT ET PROBLÉMATIQUE DE L'ITINÉRANCE

Lorsque l'on parle de la difficulté à combler les besoins de base des personnes et des familles, la première chose qui nous vient maintenant en tête est l'augmentation des coûts liés au logement et à l'habitation. Dans pratiquement tous les territoires au Québec, la question du logement est une problématique prioritaire et des projets de concertation veulent l'adresser. Toutefois, rapidement, les organisations sont confrontées au **manque de leviers à l'échelle locale pour intervenir** sur des enjeux multiples et complexes. En effet, lorsqu'il manque de logements sociaux, que les locataires de logements abordables se font expulser par les propriétaires voulant profiter de la hausse des loyers sur le marché, que les organismes ne peuvent pas utiliser leur financement à la mission pour payer des hypothèques, que les biens immobiliers se font rares, force est de constater que la concertation locale a besoin d'un sérieux coup de main pour répondre aux besoins spécifiques de sa communauté.

Depuis bientôt quatre ans, les organismes communautaires et les CDC doivent se préparer, en amont du 1<sup>er</sup> juillet, à soutenir des familles et des personnes nouvellement en **situation d'itinérance**. Celles-ci ont toujours été présentes, souvent de façon invisible. Maintenant, partout, même dans les petites communautés moins urbaines, on voit des tentes dans les parcs, des personnes dormir et vivre dans leur voiture, et d'autres qui sollicitent des dons devant l'épicerie.

Il faut souligner que le **logement est un droit**, et que pour plusieurs, ce droit n'est pas respecté. Dans un contexte de faibles taux d'inoccupation partout au Québec, le logement continue d'être traité comme une marchandise, ce qui a comme effet la surenchère dans le marché immobilier et l'échec de la réalisation du droit au logement. Le Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec nous rappelle également que l'itinérance concerne des familles, des personnes âgées qui se sont retrouvées à la rue à la suite de leur éviction du logement qu'elles continuaient d'occuper, même s'il était insalubre ou vétuste, à défaut d'avoir accès à ce qui est maintenant un privilège : avoir les moyens de se payer un endroit décent où habiter.

Finalement, il serait mal avisé de ne considérer que les enjeux matériels reliés à la problématique de l'itinérance. Selon le deuxième portrait de l'itinérance au Québec, les trajectoires qui y mènent sont multiples et résultent d'un entrecroisement d'enjeux structurels et systémiques comme la **pauvreté et l'exclusion sociale**, mais aussi d'autres facteurs comme la **dépendance et les problématiques de santé mentale** (Gouvernement du Québec, 2022). Ici, les organismes communautaires sont encore une fois en première ligne, à la fois pour aider les individus à défendre leurs droits, mais aussi pour faire de la prévention et offrir des services personnalisés aux personnes vivant des enjeux en lien avec les facteurs nommés précédemment.

# L'ESSOUFFLEMENT DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES À BOUT DE RESSOURCES

S'il fallait encore le démontrer, la période pandémique a su mettre en lumière l'apport essentiel du milieu communautaire et son rôle de maillon incontournable du filet social québécois. Les organismes communautaires autonomes contribuent au développement social en mobilisant les citoyennes et citoyens à agir collectivement pour l'amélioration de leurs conditions de vie et pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Or, pour favoriser la participation des organismes communautaires au développement du pouvoir d'agir individuel et collectif, encore faut-il qu'ils aient les ressources suffisantes pour le faire.

# + FNJFU DE LA RÉTENTION DE LA MAIN D'ŒUVRE



Le sous financement des groupes communautaires entraîne des répercussions considérables sur la rétention des équipes de travail qui à son tour à des incidences directes sur les activités et actions menées auprès de la population. Avec des taux horaires moyens pour les postes à temps plein de 24,71\$, le milieu communautaire est bien en deçà du taux horaire offert à l'échelle du Québec (30,96 \$), tous secteurs d'emploi confondus (CSMO-ÉSAC, 2022). Les travailleuses et travailleurs continuent donc « d'endosse[r] la précarité pour la combattre » (Fauvel et al., 2020).

Ces conditions de travail peu attrayantes entraînent, dans un contexte de rareté de la main d'œuvre, des difficultés de recrutement, mais aussi et surtout des enjeux de rétention. Le CSMO-ÉSAC indique, dans le cadre de sa dernière enquête nationale, que 69 % des organismes d'action communautaire autonome ont rencontré des difficultés de recrutement en 2021-2022 et qu'ils comptent un **taux de roulement moyen de 35** %, alors que le taux à l'échelle du Québec était de 9,1 % à la même période (CSMO-ÉSAC, 2022).

Les organismes communautaires peinent à maintenir l'expertise de leur équipe et cela entraîne des coûts considérables en termes de formation et d'accompagnement, ce qui les fragilisent. Les conséquences sont nombreuses sur les **équipes réduites** qui sont surchargées, alors que les besoins des populations les plus vulnérables ne font qu'augmenter (OACA, 2022). L'**épuisement professionnel** des équipes de travail dans le communautaire a d'ailleurs augmenté de façon significative durant la pandémie, alors qu'une personne sur 5 souffrait déjà d'épuisement professionnel avant la crise (Meunier et al., 2021; Meunier et al., 2020).

Ces difficultés de recrutement et de rétention des organismes communautaires entraînent des conséquences directes sur les personnes les plus vulnérables. Des groupes communautaires sont contraints de diminuer leurs heures d'ouverture, de couper des services ou de fermer des lits par manque de personnel, mettant ainsi en péril le filet social assuré par les groupes communautaires.

# + ENJEU DES LOCAUX COMMUNAUTAIRES

En plus de faire face à l'augmentation des demandes dans un contexte général d'essoufflement, les organismes communautaires sont, comme la population, victimes des aléas du marché immobilier. Le gouvernement l'a reconnu, notamment en incluant une mesure spécifique dans le *Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire* visant à soutenir les infrastructures communautaires. En attendant des programmes qui répondent à leurs besoins, les organismes communautaires font face à une hausse marquée de loyers commerciaux, conjuguée à une difficulté de maintenir les ententes avantageuses avec le milieu institutionnel pour une pléthore de raisons. Il n'y a qu'à nommer la reprise d'immeuble du centre de services scolaires de Montréal pour comprendre les impacts de ce genre de décision sur l'accès aux organismes et la capacité même de ces derniers à remplir adéquatement leur mission dans des locaux adéquats. Dans ce contexte, les organismes communautaires tentent de développer eux-mêmes des projets immobiliers qui répondent à leurs besoins.

Devant cette situation, la TNCDC s'est engagée à mener un projet visant à soutenir le milieu communautaire pour l'accès à l'immobilier. Par le biais de consultations et de sondages, elle a pu dégager différents constats issus du milieu communautaire à l'échelle du Québec. Du nombre, plusieurs sont des enjeux majeurs dans les projets immobiliers communautaires. L'augmentation marquée des coûts de construction se fait aussi sentir dans les projets immobiliers communautaires, d'autant plus que l'expertise est rare et peu disponible pour accompagner les projets: les promotrices et promoteurs se retrouvent souvent à prendre des décisions au meilleur de leurs connaissances dans un contexte où chaque décision peut coûter très cher. Pour ajouter à la complexité, il est quasi impossible pour les organismes communautaires de contracter une hypothèque, puisque le financement à la mission n'est pas admissible pour ce type de dépenses. Si l'on ajoute à cela l'absence de leviers financiers pour les



organismes communautaires, le portrait dépeint de faibles chances de mener à bien un projet immobilier dans un contexte où les organismes se trouvent devant bien peu d'autres options.

# + ENJEU DU SOUS-FINANCEMENT

Les enjeux liés au recrutement sont en grande partie tributaire du sous-financement chronique du milieu, mais ce sous financement entraîne également des répercussions directes sur la mission même des organismes communautaires. Contraints de chercher sans cesse du financement pour maintenir des projets en place, les organismes consacrent un temps considérable à chercher et remplir des demandes de subventions, et à compléter des redditions de compte, temps qui n'est pas investi sur le terrain directement auprès des personnes qui en ont le plus besoin. Par ailleurs, cette recherche de financement constante restreint la capacité d'innovation sociale et de transformation sociale des groupes communautaires.

Les budgets par projets ne permettent pas aux groupes d'avoir la marge de manœuvre nécessaire pour adapter leurs activités ou services selon l'émergence, l'augmentation ou l'évolution des besoins sociaux. Dans cette même logique, le fait que les subventions à la mission ne sont pas indexées appauvrit les groupes communautaires année après année et va jusqu'à mettre en péril certaines activités offertes, voire les organismes eux-mêmes. Par ailleurs, les groupes, qui sont accaparés par leur survie et la recherche de financement sont malheureusement peu disponibles et disposés à participer au développement social de leur milieu. La communauté se prive donc d'acteurs pourtant incontournables afin de répondre collectivement aux enjeux sociaux.

Le sous-financement chronique des missions, conjugué à des équipes de travail réduites qui sont surchargées et épuisées et qui peinent à répondre aux demandes exacerbées par le contexte social et économique postpandémique, mène certains groupes vers des interruptions d'activités, voire vers des fermetures. Les besoins financiers des groupes communautaires dans un contexte d'inflation record et de non-indexation restent donc considérables.

# LES RECOMMANDATIONS DE LA TNCDC

Ces constats partagés plus haut et qui émanent du terrain à une intensité et fréquence de plus en plus grande amène la Table nationale des Corporations de développement communautaire à être véritablement préoccupée et inquiète de la situation sociale au Québec. Dans les derniers mois, le réseau des CDC s'est penché sur différentes revendications, mais aussi sur des solutions et mesures possibles qui seraient structurantes pour le milieu communautaire et, surtout, qui pourraient améliorer les conditions de vie des personnes les plus vulnérables. C'est donc à titre d'interlocutrice privilégiée que la TNCDC souhaite faire connaître ses recommandations, d'une part auprès du ministre des Finances afin d'alimenter les travaux en vue du budget gouvernemental 2024-2025, mais aussi auprès de la ministre responsable de l'Action communautaire et de la Solidarité sociale.

# UN PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL AMBITIEUX EN MATIÈRE DE LUTTE À LA PAUVRETÉ ET À L'EXCLUSION SOCIALE

Le 13 décembre 2022 marquait le 20° anniversaire de l'adoption à l'unanimité de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Un des acquis de cette loi est de doter le Québec de plans d'action intersectoriels gouvernementaux pour permettre une action directe sur les causes de la



pauvreté au Québec et sur les moyens d'y faire face collectivement. Or, le 3° plan de lutte à la pauvreté, le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale, venait à échéance au 31 mars 2023.

Ainsi, le budget 2024 est une étape charnière pour **renouveler l'engagement du gouvernement** du Québec envers la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et la TNCDC souhaite adresser au ministère des Finances l'importance de s'attaquer à ces enjeux en soutenant financièrement des mesures structurantes pour répondre aux besoins des populations les plus vulnérables de façon immédiate et pérenne.

# + LA RESPONSABILITÉ PUBLIQUE

Le réseau des Corporations de développement communautaire considère que le gouvernement du Québec a un rôle de premier plan à jouer dans la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale à travers des mesures structurantes qui ont un réel impact sur les conditions de vie des personnes. La prise en charge collective ne peut, à elle seule, avoir un impact significatif et durable sur les causes de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

Pour lutter efficacement contre la pauvreté et l'exclusion sociale, toutes les personnes doivent avoir accès à un revenu qui leur permet de sortir de la pauvreté. La TNCDC est convaincue de la nécessité que le gouvernement s'engage à **assurer un revenu minimum garanti** pour toutes et tous correspondant minimalement au montant de la mesure du panier de consommation. Avec la polarisation du marché du travail, cette mesure permettrait de réduire le risque que la classe moyenne se retrouve en situation de pauvreté. Par ailleurs, l'analyse de 16 projets-pilotes a démontré que le revenu de base ne décourage pas le travail de façon significative (Gilbert et al., 2018).

# **RECOMMANDATION 1**

Assurer un revenu minimum garanti pour toutes et tous correspondant minimalement au montant de la mesure du panier de consommation (MPC)

La documentation a démontré le lien entre la pauvreté et les inégalités sociales de santé et soutient que des mesures transversales sont nécessaires afin de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Le revenu étant un des déterminants de la santé des populations, il n'est pas le seul. L'accès aux services en fait également partie. Les personnes en situation de pauvreté sont aux prises avec ces enjeux plus que les autres groupes. De plus, réaliser le droit d'accès aux services publics pour les personnes vulnérables est déterminant pour la prévention de l'itinérance.

## **RECOMMANDATION 2**

Assurer l'accès à des services publics universels et gratuits, grâce à un réinvestissement massif dans le système de santé et de l'éducation

Aussi, plusieurs CDC sont au cœur des projets de tarification sociale des transports collectifs, ce qui apparaît comme une partie de la solution aux **problèmes de mobilité dans les communautés**. Le réseau recommande de financer de façon substantielle et récurrente la tarification sociale en transport collectif, tout en s'assurant que la desserte et l'accès universel soient envisagés dans un tout plus cohérent. En effet, la TNCDC croit que la tarification sociale ne saurait répondre adéquatement aux besoins des plus vulnérables que si ces trois piliers du droit à la mobilité sont réunis.

# **RECOMMANDATION 3**

Financer de façon substantielle et récurrente la tarification sociale en transport collectif, tout en s'assurant de l'équité territoriale et que l'accès et la desserte soient pensés dans un tout cohérent



Enfin, la TNCDC invite le gouvernement du Québec à revoir la fiscalité de l'État de façon à **réduire les inégalités de richesse** qui sont un frein à la croissance économique. Plusieurs solutions fiscales sont proposées par la Coalition Main rouge avec lesquelles on estime pouvoir récupérer 10 milliards \$ pour les réinvestir dans les services et programmes sociaux.

### **RECOMMANDATION 4**

Revoir la fiscalité de l'État de façon à réduire les inégalités de richesse

# + L'ACTION COLLECTIVE CONCERTÉE

Le réseau des CDC croit en la prise en charge des milieux par les acteurs locaux concernés, qui sont en l'occurrence les populations qui vivent la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi que les organismes communautaires qui les accompagnent au quotidien. Il est donc essentiel de prévoir des leviers financiers pour soutenir l'action collective concertée dans les territoires, notamment à travers les Alliances pour la solidarité et le Fonds québécois d'initiatives sociales (mesure 11 du PAGIÉPS). Avoir accès à plus de ressources dans les communautés permettrait d'offrir le soutien nécessaire aux personnes les plus vulnérables dont les besoins ont été exacerbés par les multiples défis sociaux décrits plus haut.

Cela dit, afin d'avoir un effet structurant dans les milieux, les **initiatives doivent être financées sur un horizon de 5 ans et profiter d'enveloppes beaucoup plus conséquentes et adaptées** à la réalité et aux besoins des milieux. Le budget de 160 millions \$ dédié aux Alliances, prévu au dernier plan d'action, a été nettement insuffisant pour soutenir la participation sociale des personnes et des familles à faible revenu et mobiliser les milieux.

Par ailleurs, nous exhortons le gouvernement à prévoir également des **sommes additionnelles pour les périodes entre les différents plans d'action** en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale afin d'assurer une continuité des projets d'un plan d'action à l'autre. L'amélioration des conditions de vie des citoyennes et citoyens ne peut être envisagée à court terme alors que la visée transformationnelle de ces initiatives se conçoit dans une temporalité à plus ou moins long terme.

#### **RECOMMANDATION 5**

Rehausser le budget des Alliances pour la solidarité et prévoir des fonds pour soutenir les initiatives en expérimentation d'un plan d'action à un autre

De plus, la TNCDC souhaite mettre de l'avant un outil puissant pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale : le développement social. Ce dernier devrait être reconnu au même titre que le développement économique et il est grand temps que l'on pense réellement le développement de nos communautés de façon intégrée, structurante et durable au Québec.

Pour les CDC, le développement social désigne l'amélioration des conditions et de la qualité de vie, la réduction des inégalités, la justice sociale et le renforcement des potentiels individuels et collectifs par la participation active et intersectorielle d'acteurs communautaires, municipaux, institutionnels, étatiques et de la société civile. Propulsé par les CDC, il s'ancre dans une perspective de transformation sociale et répond aux réalités spécifiques de chaque territoire dans une optique de lutte à la pauvreté.

Le développement social devrait s'organiser et se doter de **plans d'action concertés sur tous les territoires**. Il y a urgence de mettre à la disposition des communautés des leviers financiers qui permettraient de **réduire l'iniquité** entre les démarches ou instances de développement social existantes et de soutenir l'émergence de nouvelles démarches là où les milieux sont peu ou pas organisés.

Plus que jamais, la concertation prend tout son sens quand des enjeux comme le logement ou le transport affectent autant les populations vulnérables que les entreprises qui souhaitent se développer et parer à la pénurie de main-d'œuvre, notamment via des mesures d'immigration. Pas de logement, pas d'employés! Les milieux connaissent leurs besoins et devraient avoir les moyens de mettre de l'avant des



solutions structurantes et concertées pour y répondre. Surtout qu'en amont des projets, il y a d'abord des **entrepreneurs sociaux à soutenir et des synergies à créer** pour maximiser l'utilisation des ressources d'un territoire et penser à un impact structurant et à plus long terme dans le milieu. Toutefois, cela n'aurait de succès que si ces efforts étaient conjugués à l'engagement de l'État à mettre en place des mesures pouvant répondre aux grands défis auxquels le Québec est confronté.

### **RECOMMANDATION 6**

Reconnaitre l'importance du développement social au Québec en offrant des leviers financiers additionnels aux territoires

# DES INVESTISSEMENTS STRUCTURANTS POUR AGIR EN PRÉVENTION DE L'ITINÉRANCE

Bien que le succès de la prévention de l'itinérance passe notamment par le choix de mesures structurantes dans le prochain plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, la situation est telle au Québec que la TNCDC tient à mettre en lumière les recommandations portées par le Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec et ses partenaires, dont elle fait partie. Elle rappelle d'ailleurs l'urgence de lancer des **travaux pour l'élaboration d'une stratégie de prévention de l'itinérance au Québec** en tenant compte de l'augmentation de la population en précarité socioéconomique liée au contexte économique inflationniste.

Afin de réduire l'itinérance à long terme, le gouvernement peut investir de plusieurs façons. Il devrait toutefois concentrer ses investissements sur des mesures structurantes à long terme qui répondent réellement aux besoins des personnes en situation d'itinérance, mais aussi à celles à risque de le devenir. Cela passe notamment par des investissements ciblés et des mesures complémentaires aux programmes fédéraux. Cela passe aussi par des investissements dans le soutien communautaire.

## **RECOMMANDATION 7**

Rehausser le financement pour le soutien communautaire en logement permanent et transitoire

Le réseau des CDC est bien au fait de l'impact de la crise du logement sur les communautés locales et, face au manque de solutions disponibles sur les territoires, convient que le logement est une priorité et que des solutions devraient être mises de l'avant dans une éventuelle politique nationale en logement. Les 1,8 milliard de dollars sur 5 ans annoncés lors de la mise à jour économique de novembre 2023 demeurent nettement insuffisants face à la crise du logement et la hauteur des besoins. Le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) estime qu'il manque encore 50 000 logements sociaux au Québec (FRAPRU, 2023).

# **RECOMMANDATION 8**

Déployer une politique nationale en logement, qui comprendrait au moins la construction de 50 000 logements sociaux

Finalement, la présentation des enjeux a aussi démontré que le soutien psychosocial et communautaire est un élément essentiel de la prévention de l'itinérance. La réponse passe bien sûr par un financement adéquat de l'action communautaire autonome, qui sera traité dans la prochaine section.

# L'IMPORTANCE DU SOUTIEN GOUVERNEMENTAL DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME



L'adoption du Plan d'action gouvernemental en action communautaire (PAGAC) est certes une avancée notable sur le plan de la reconnaissance et il a notamment permis de mieux soutenir certains secteurs. Toutefois, la réponse gouvernementale aux besoins de l'action communautaire autonome (ACA) est encore loin d'être satisfaisante et il reste un travail important à faire sur le plan du financement à la mission des organismes communautaires.

# + UN SEUIL PLANCHER DE FINANCEMENT À LA MISSION

Afin qu'ils puissent poursuivent leurs efforts pour répondre aux besoins des populations les plus fragilisées et le faire dans des conditions acceptables pour les travailleuses et travailleurs, les groupes communautaires ont besoin d'être soutenus financièrement, et ce de manière substantielle et récurrente. Ils ont plus que jamais besoin des sommes réclamées par le mouvement en matière de financement récurrent à la mission globale.

Le Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA) a adopté en 2022 une méthode de calcul de **seuils planchers communs pour l'action communautaire autonome**. La TNCDC a adhéré pleinement à la démarche et s'inscrit en appui aux revendications de financement établis par les regroupements sectoriels pour les organismes qu'ils représentent.

Les seuils planchers correspondent aux montants revendiqués pour le financement gouvernemental en appui à la mission globale des organismes d'action communautaire autonome, excluant les deux autres modes de financement prévus par la Politique (ententes de services et projets). Les seuils planchers communs constituent ce que devrait être la participation minimale du gouvernement du Québec aux frais généraux (infrastructure de base et ressources humaines) et aux frais liés à la réalisation de la mission globale des organismes d'action communautaire autonome, incluant les activités liées à sa vie associative et à la vie démocratique, dans des conditions satisfaisantes pour les équipes de travail et les personnes rejointes. (RQ-ACA 2022)

La **méthode de calcul** commune des seuils plancher utilise deux composantes, soit d'une part, les frais de ressources humaines basés sur un nombre minimal de postes équivalent temps plein (ETP) dans les équipes de travail et, d'autre part, les autres frais tels que les frais de fonctionnement, d'action et de vie associative, etc.

Le taux horaire utilisé dans le calcul du seuil plancher, est basé sur le taux de salaire horaire moyen des personnes employées à temps plein et à temps partiel, qui sont membres d'un syndicat et/ou couverts par une convention collective, qui s'établissait à 32,93\$ au Québec en 2022 selon Statistiques Canada (Statistiques Canada, 2024). Ce choix d'une seule statistique populationnelle permet de dépasser l'enjeu de vouloir représenter l'ensemble des réalités salariales dans le mouvement de l'action communautaire autonome. Par contre, en choisissant une rémunération horaire moyenne des personnes employées qui sont membres d'un syndicat et/ou couvertes par une convention collective, on s'assure de **mettre de l'avant des conditions salariales visant la dignité et la reconnaissance des travailleuses et travailleurs**. De plus, cette statistique étant recalculée annuellement par Statistiques Canada, ce choix permet d'assurer une mise à jour régulière et simple des seuils planchers communs.

En plus du salaire horaire, le coût annuel moyen par personne salariée à temps complet est aussi basé sur les **charges sociales de l'employeur** (12,309% en 2022), un **fonds pour l'accessibilité** en continu équivalent à 4% du salaire annuel brut, un **fonds de prévoyance** consacré au roulement du personnel et au transfert de connaissance équivalent à 1,2% du salaire annuel brut, un fonds de **frais de formation** équivalent à 1% du salaire annuel brut, la contribution de l'employeur au **régime de retraite** équivalente à 5% du salaire annuel brut et la contribution de l'employeur aux **assurances collectives** équivalente à



5% du salaire annuel brut. Au final, le coût annuel moyen pour une personne salariée à temps complet (35 heures/semaine) équivaut à 77 019\$ en 2023.

Enfin, le seuil plancher doit aussi considérer les frais généraux : local, téléphone, matériel de bureau, infrastructure technologique, etc., ainsi que les frais rattachés aux volets de la mission sociale des organismes d'action communautaire autonome que sont la vie associative et les activités de concertation et de représentation, l'éducation à l'exercice des droits et la défense collective des droits, le soutien et l'encadrement de l'action bénévole. Les frais liés à l'éducation populaire font aussi partie des coûts admissibles dans le soutien en appui à la mission. Pour être adéquate, la proportion consacrée aux frais de fonctionnement se situe, selon les secteurs d'intervention entre 10 et 50% du seuil plancher global.

## **RECOMMANDATION 9**

Rehausser le financement à la mission des organismes communautaires selon les seuils plancher de financement ou revendications établis par les regroupements d'organismes qui agissent à titre d'interlocuteurs sectoriels des différents ministères

# + L'INDEXATION : UN OUTIL POUR METTRE UN FREIN AU SOUS-FINANCEMENT CHRONIQUE

Seul le Programme de soutien financier des organismes communautaires en santé et services sociaux (PSOC) prévoit une certaine forme d'indexation du financement à la mission des organismes alors que c'est l'ensemble des programmes de soutien financier qui devrait appliquer une indexation annuelle. En l'absence d'un mécanisme d'indexation du financement à la mission, la capacité d'agir de l'action communautaire diminue d'année en année. Dans le contexte économique actuel, marqué par l'inflation et la rareté de la main d'œuvre, force est de constater que, sans une indexation des subventions, il est impossible d'assurer la rétention des expertises au sein des organisations et de maintenir les mêmes services aux membres.

Depuis des années, notamment dans le cadre de la campagne « Engagez-vous pour le communautaire », le mouvement revendique une indexation des subventions à la mission en fonction de la hausse des coûts de fonctionnement des organismes communautaires. Même l'indexation prévue au PSOC est insuffisante pour répondre à la hausse des coûts de fonctionnement. À cet effet, la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévole (TRPOCB) a produit récemment avec des chercheurs de l'UQÀM les résultats d'une recherche visant à créer une formule d'indexation adaptée aux réalités des organismes communautaires en santé et services sociaux, mais qui pourrait aussi être applicable à l'ensemble des secteurs de l'action communautaire autonome. Cet Indice des coûts de fonctionnement du communautaire (ICFC) « est établi à partir de 2 catégories de coûts, soient la masse salariale aux 2/3 et les coûts d'achat de biens et de services pour le dernier tiers. Le tout est appuyé par des statistiques facilement disponibles et irréfutables. » (TRPOCB, 2023) Pour 2024-2025, l'ICFC indique une nécessité d'indexation des subventions à la mission des organismes communautaire de 3,6%.

C'est donc dire qu'il y a des outils à la disposition de l'action communautaire autonome et du gouvernement du Québec pour réfléchir à un mécanisme d'indexation du financement à la mission qui soient équitable et répondent aux besoins de l'action communautaire afin d'éviter un sous-financement continu de la capacité d'agir des organismes.

#### **RECOMMANDATION 10**

Établir un mécanisme d'indexation du financement à la mission des organismes communautaires autonomes qui tient compte de la hausse des coûts de fonctionnement



# + LES LOCAUX COMMUNAUTAIRES : UN ÉVENTAIL DE SOLUTIONS POUR UN MAXIMUM D'IMPACT

Tel que mentionné plus haut, il y a de nombreuses difficultés pour les organismes communautaires qui souhaitent avoir accès à la propriété et ces derniers demeurent captifs du marché immobilier ou des ententes de location avec des institutions qui ont aussi besoin de locaux additionnels. Un des principaux problèmes est que les **conventions de subventions** et les cadres normatifs des programmes de soutien financier des organismes communautaires **ne permettent pas l'utilisation du financement à la mission pour assumer une dette ou emprunt hypothécaire**. Ainsi, on pousse les organismes à se maintenir dans une position de locataire, et donc plus à risque. Par ailleurs, à moins d'un don ou de très importantes levées de fonds, il est pratiquement impossible de faire l'acquisition de bâtiments ou de procéder à leur rénovation. Pourtant, être propriétaire est une façon pour les organismes de faire une économie importante qui vient appuyer la réalisation de la mission et vient les assurer d'avoir des locaux adéquats à long terme.

### **RECOMMANDATION 11**

Revoir les cadres normatifs des programmes de financement à la mission de l'action communautaire afin de permettre l'utilisation du soutien financier pour l'acquisition ou la rénovation de bâtiments communautaires

Aussi, il est important de noter que les fonds de soutien (en termes de prêt ou d'outils de finances sociales) qui pourraient venir soutenir les projets immobiliers communautaire sont rarement accessibles aux organismes communautaires alors qu'ils sont en compétition avec un grand nombre de projets pour des sommes trop limitées par rapport aux besoins. Dans le contexte où le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale lance en janvier 2024 un sondage pour réaliser un **portrait des besoins** spécifiques des organismes communautaires, la TNCDC considère important de se fier aux résultats de ce portrait et de mettre en œuvre prochainement les solutions qui en auront émergé.

## **RECOMMANDATION 12**

Bonifier les sommes allouées à la mesure 2.2.1 du *Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire* afin de développer un programme d'accompagnement, d'accès à des locaux et d'amélioration locative pour les organismes communautaires qui répond aux besoins réels

Le réseau des CDC réitère l'importance que les solutions apportées aux enjeux des locaux communautaires respectent les particularités territoriales et soient réfléchies dans une perspective d'équité entre les territoires du Québec. De plus, la TNCDC désire rappeler au gouvernement que la gestion immobilière n'est pas la vocation principale des organismes communautaires. Dans ce contexte, l'accès à l'expertise doit être favorisé pour les organisations qui désirent aller dans cette direction, mais d'autres solutions doivent être mises en place pour celles qui ne le souhaitent pas. Ces ressources doivent absolument avoir accès à des locaux abordables et adéquats qui se trouvent près des populations qu'elles rejoignent.

Cela étant dit, la TNCDC travaille concrètement sur cet enjeu en s'alliant avec les partenaires de l'Initiative immobilière communautaire du Grand Montréal. Cette dernière est un fonds d'investissement conçu spécifiquement pour les organismes communautaires afin de les aider à accéder à la propriété de locaux adéquats en fonction des besoins de leur milieu. Ayant soutenu plus d'une vingtaine d'organismes sur le territoire du Grand Montréal depuis 3 ans, l'Initiative envisage sa mise à l'échelle panquébécoise avec une capitalisation de 60 M\$. La TNCDC, par sa portée nationale et ses assises locales, assure un leadership dans le développement d'une solution adaptée aux organismes communautaires des quatre coins de la province. Elle est donc à même d'interpeler le gouvernement afin qu'il puisse soutenir l'élargissement de l'Initiative immobilière communautaire à l'échelle panquébécoise, par le biais de l'une des deux interventions suivantes:



# **RECOMMANDATION 13**

Participer dans la capitalisation de l'Initiative immobilière communautaire panquébécoise à la hauteur de 15 M\$ (sur un besoin total de 60 M\$). Cette somme peut être apportée sous forme de prêt sans intérêt de rang subordonné, avec une compensation des coûts d'opération du fonds y étant attachés durant une période de 5 ans (estimés autour de 900 K\$)

# **RECOMMANDATION 14**

Soutenir les coûts d'opération de l'Initiative immobilière durant une période initiale de 5 ans (estimés autour de 2,25 M\$)

Le soutien du gouvernement du Québec en financement mixte aura un **effet de levier structurant**. D'une part, en permettant de maintenir des modalités d'emprunt abordables et adaptées pour les organismes. D'autre part, en mobilisant jusqu'à 3 \$ d'investissements privés pour chaque dollar apporté, permettant de combler leurs exigences en matière de risque et de rendement.

# LA DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LE RÉSEAU DES CDC

Dès 1995, les Corporations de développement communautaire (CDC) bénéficient d'un Cadre de financement au Fonds d'aide du Secrétariat à l'action communautaire autonome (SACA). Il faudra attendre en 2006 pour que les CDC signent leur première convention de subvention avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale dans le *Programme de soutien financier des Corporations de développement communautaire*. Dans les années suivantes, jusqu'en 2018, le financement des CDC a été basé selon des enveloppes ponctuelles qui ont souvent été réservées aux nouvelles CDC accréditées. Ainsi, il y a longtemps eu différents paliers de financement selon l'âge des CDC et la grande majorité des CDC a connu un gel de financement.

Quelques rehaussements du financement à la mission auront enfin lieu entre 2018 et 2021 dans le cadre du *Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale* (PAGIÉPS) et le *Plan économique du Québec*. Ces financements ont permis d'amoindrir les écarts de financement et d'offrir un rehaussement minimal à l'ensemble des CDC. Surtout, c'est en 2022 que le gouvernement du Québec reconnaît réellement l'importance des CDC en allouant un rehaussement de financement à leur mission dans le cadre du *Plan d'action gouvernemental en action communautaire* (PAGAC). Ainsi, à partir de 2022-2023, toutes les CDC reçoivent 160 000\$ de financement de base à la mission. De plus, jusqu'en 2027, le PAGAC prévoit une légère augmentation additionnelle pour chaque CDC ainsi que le financement d'une nouvelle CDC par année.

Depuis 2022-2023, les CDC ont été à même d'embaucher de nouvelles personnes pour bonifier leurs actions. Pour la majorité, elles sont passée de 1,5 à 3 personnes. Ceci dit, la réalité du marché du travail actuel est loin de refléter le contexte de 2015 lorsque la TNCDC a adopté son premier cadre de financement à partir d'un seuil plancher correspondant à 3 employés équivalent temps plein (ETP). Avec la pression sur les salaires et le rehaussement du coût de la vie, il a été primordial de mettre à niveau les conditions salariales offertes dans le réseau des CDC afin de réussir à combler les postes vacants et à conserver à l'emploi l'expertise développée au sein des équipes. C'est pourquoi au cours de 2023, le cadre de financement de la TNCDC a été revu, notamment à la lumière de la démarche proposée par le RQ-ACA afin d'identifier un salaire convenable comme base de calcul de seuil plancher.

En somme, si on maintient une **équipe minimale à 3 ETP comme suggéré dans l'ancien cadre de financement**, mais qu'on y applique le coût annuel moyen pour une personne salariée à temps complet de 77 019\$ tel que suggéré par les seuils planchers communs de l'ACA, cela revient donc à une masse salariale totale de 231 056\$. De plus, en consacrant aux frais de fonctionnement et de vie associative



une proportion de 30% du montant total, **le seuil plancher des CDC s'établit à 330 081\$.** Selon la convention de financement actuelle des CDC, le soutien financier prévu en 2024-2025 s'élève à 165 470\$. Il y a donc un **important manque à gagner afin de pouvoir assurer la rétention de la main d'œuvre** dans le réseau des CDC avant même de pouvoir penser à développer de nouvelles actions.

## **RECOMMANDATION 15**

Rehausser le financement à la mission de 11,2M\$ des Corporations de développement communautaire afin que leur financement à la mission atteigne le seuil plancher de 330 881\$ par année

Par ailleurs, tout comme les CDC, la TNCDC est confrontée aux mêmes enjeux et défis d'attractivité et de rétention de la main d'œuvre. Dans les dernières années, **l'équipe de la TNCDC est passée de 3 à 7** personnes salariées à temps complet. Or, son financement actuel de 336 582\$ ne permet pas de maintenir en place une telle équipe. Comme plusieurs organisations, elle doit se rabattre sur la gestion de projets pour conserver son expertise organisationnelle. Bien que le nombre d'ETP pourrait être revu à la hausse éventuellement, nous souhaitons que la TNCDC puisse au moins bénéficier d'un **seuil plancher de financement équivalent à 4 ETP et selon les mêmes calculs** de base que pour les CDC. En somme, c'est un montant 440 107\$ qui est demandé pour 2024-2025.

## **RECOMMANDATION 16**

Rehausser le financement à la mission de 103 525\$ de la Table nationale des Corporations de développement communautaire afin que son financement à la mission atteigne le seuil plancher de 440 107\$ par année

Enfin, si le **réseau des CDC** couvre maintenant la grande majorité des territoires du Québec il est en **développement constant depuis sa création**. Les CDC sont créés à l'initiative des organismes du milieu. Ainsi, lorsqu'un territoire interpelle la TNCDC pour développer une CDC, un processus d'accompagnement puis d'accréditation est mis en branle. Comme l'accréditation ne s'accompagne pas systématiquement de l'octroi d'un financement à la mission, ces nouvelles CDC ont plus de difficultés à remplir leur mission adéquatement et à développer leur capacité d'agir face aux enjeux locaux. C'est pourquoi la TNCDC demande d'avoir une certaine **prévisibilité de financement pour que les CDC accréditées puissent avoir rapidement accès à un financement de base**. Ainsi, pour assurer le fonctionnement global du réseau des CDC et en considérant le rythme naturel de la croissance du réseau, il faut **prévoir annuellement le soutien financier de deux nouvelles CDC**. Il est à noter que dans le cadre de la mesure 3.1.1 du PAGAC, le soutien financier d'une nouvelle CDC est déjà prévu pour 2024-2025 mais que le montant établi n'est pas à la hauteur du seuil plancher établi ci-haut.

### **RECOMMANDATION 17**

Rehausser le financement à la mission de 494 692\$ du Programme de soutien financier des Corporations de développement communautaire afin de permettre à 2 nouvelles CDC accréditées de recevoir un financement de base de 330 881\$ en 2024-2025

Concrètement, et en considérant les protocoles d'entente actuel du *Programme de soutien financier des CDC*, voici l'écart entre le financement actuel et un soutien financier de base demandé pour :

	Financement actuel	Seuil plancher	Demande
CDC ACCRÉDITÉES			
64	165 470 \$	330 081 \$	10 535 104 \$
1	177 880 \$	330 081 \$	152 281 \$
2	190 290 \$	330 081 \$	279 581 \$
1	202 701 \$	330 081 \$	127 380 \$



1	227 521\$	330 081 \$	102 560\$		
DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU					
1	165 470 \$	330 081 \$	164 611 \$		
1	0\$	330 081 \$	330 081 \$		
TABLE NATIONALE DES CDC					
1	336 582 \$	440 107 \$	103 525 \$		
		TOTAL	11 795 043 \$		

# **SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS**

# Un plan d'action gouvernemental ambitieux en matière de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale :

- 1. Assurer un revenu minimum garanti pour tous et toutes correspondant minimalement au montant de la mesure du panier de consommation (MPC)
- 2. Assurer l'accès à des services publics universels et gratuits, grâce à un réinvestissement massif dans le système de santé et de l'éducation
- 3. Financer de façon substantielle et récurrente la tarification sociale en transport collectif, tout en s'assurant de l'équité territoriale et que l'accès et la desserte soient pensés dans un tout cohérent.
- 4. Revoir la fiscalité de l'État de façon à réduire les inégalités de richesse
- 5. Rehausser le budget des Alliances pour la solidarité et prévoir des fonds pour soutenir les initiatives en expérimentation d'un plan d'action à un autre
- 6. Reconnaitre l'importance du développement social au Québec en offrant des leviers financiers additionnels aux territoires

#### Des investissements structurants pour agir en prévention de l'itinérance :

- 7. Rehausser le financement pour le soutien communautaire en logement permanent et transitoire
- 8. Déployer une politique nationale en logement qui comprendrait au moins la construction de 50 000 logements sociaux

# L'importance du soutien gouvernemental de l'action communautaire autonome :

- 9. Rehausser le financement à la mission des organismes communautaires selon les seuils plancher de financement ou revendications établis par les regroupements d'organismes qui agissent à titre d'interlocuteurs sectoriels des différents ministères
- 10. Établir un mécanisme d'indexation du financement à la mission des organismes communautaires autonomes qui tient compte de la hausse des coûts de fonctionnement
- 11. Revoir les cadres normatifs des programmes de financement à la mission de l'action communautaire afin de permettre l'utilisation du soutien financier pour l'acquisition ou la rénovation de bâtiments communautaires



- 12. Bonifier les sommes allouées à la mesure 2.2.1 du *Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire* afin de développer un programme d'accompagnement, d'accès à des locaux et d'amélioration locative pour les organismes communautaires qui répond aux besoins réels
- 13. Participer dans la capitalisation de l'Initiative immobilière communautaire panquébécoise à la hauteur de 15 M\$ (sur un besoin total de 60 M\$). Cette somme peut être apportée sous forme de prêt sans intérêt de rang subordonné, avec une compensation des coûts d'opération du fonds y étant attachés durant une période de 5 ans (estimés à 900 K\$)
- 14. Soutenir les coûts d'opération de l'Initiative immobilière durant une période initiale de 5 ans (estimés à 2,25 M\$)

# La demande de financement pour le réseau des CDC :

- 15. Rehausser le financement à la mission de 11,2M\$ des Corporations de développement communautaire afin que leur financement à la mission atteigne le seuil plancher de 330 881\$ par année
- 16. Rehausser le financement à la mission de 103 525\$ de la Table nationale des Corporations de développement communautaire afin que son financement à la mission atteigne le seuil plancher de 440 107\$ par année
- 17. Rehausser le financement à la mission de 494 692\$ du Programme de soutien financier des Corporations de développement communautaire afin de permettre à 2 nouvelles CDC accréditées de recevoir un financement de base de 330 881\$ en 2024-2025



# RÉFÉRENCES

Coalition main rouge (page consultée le 24 janvier 2024) : <a href="https://www.nonauxhausses.org/wp-content/uploads/10milliardsdesolutions2021.pdf">https://www.nonauxhausses.org/wp-content/uploads/10milliardsdesolutions2021.pdf</a>

Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire (CSMO-ÉSAC). 2023. Enquête repères 2022 – les repères en économie sociale et en action communautaire.

Engagez-vous pour le communautaire (page consultée le 24 janvier 2024) : <a href="https://engagezvousaca.org/accueil/les-revendications/">https://engagezvousaca.org/accueil/les-revendications/</a>

Fauvel, M., Noiseux, Y. et Coget, L. 2020. Précarité au travail et pratiques de gestion dans le mouvement de l'action communautaire autonome.

Gilbert, Richard, A. Murphy, Nora, Stepka, Allison, Barret, Mark et Dianne Worku, 2018. Would a Basic Income Guarantee Reduce the Motivation to Work? An Analysis of Labor Responses in 16 Trial Programs, Berlin/Boston, Walter de Gruyter GmbH: 13 pages.

Gouvernement du Québec, 2017. Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 : 48 pages

Gouvernement du Québec, 2022. L'itinérance au Québec: Deuxième portrait: 101 pages

Front d'action populaire en réaménagement urbain (page consultée le 24 janvier 2025) : https://www.frapru.gc.ca/revendications-quebec/

Meunier, S., Giroux, A., Coulombe, S., Lauzier-Jobin, F., Radziszewski, S., Houle, J. et Dagenais-Desmarais, V. (2020). Enquête sur la santé psychologique des travailleurs et travailleuses du milieu communautaire au Québec.

Meunier, S., Giroux, A., Coulombe, S., Lauzier-Jobin F., Radziszewski, S., & Houle, J. (2021). Enquête sur la santé psychologique des travailleurs et des travailleuses du milieu communautaire au Québec durant la pandémie de la COVID-19. Montréal: Université du Québec à Montréal, 62 pages.

Observatoire de l'ACA, 2022. Point de rupture. Impacts de la crise de la COVID-19 sur les organismes d'action communautaire autonome : 16 pages (page consultée le 24 janvier 2024) https://observatoireaca.org/wp-content/uploads/2022/05/OACA Rapport-sondage-2021.pdf

Réseau québécois de l'action communautaire autonome, 2022. Seuil planchers de l'ACA. Méthode de calcul commune : 6 pages (page consultée le 24 janvier 2024) https://rg-aca.org/aca/#aca-financement

Statistique Canada, 2024. Salaire hebdomadaire moyen, taux de salaire horaire et heures habituelles moyennes selon la situation syndicale, données annuelles. (page consultée le 24 janvier 2024) <a href="https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1410013401&pickMembers%5B0%5D=1.6&pickMembers%5B0%5D=1.6&pickMembers%5B1%5D=4.1&cubeTimeFrame.startYear=2017&cubeTimeFrame.endYear=2022&referencePeriods=20170101%2C20220101">https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1410013401&pickMembers%5B0%5D=1.6&pickMembers%5B0%5D=1.6&pickMembers%5B1%5D=4.1&cubeTimeFrame.startYear=2017&cubeTimeFrame.endYear=2022&referencePeriods=20170101%2C20220101</a>

Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles, 2023. Indice des coûts de fonctionnement du communautaire. (page consultée le 24 janvier 2024) <a href="https://trpocb.org/icfc/">https://trpocb.org/icfc/</a>





MARIE-LINE AUDET
DIRECTRICE GÉNÉRALE

DG@TNCDC.QC.CA

135 RUE RADISSON, BUREAU 1 TROIS-RIVIÈRES
(QUÉBEC) G9A 2C5
819-840-3373